

Fiche documentaire : le rôle de certains organismes

La Commission du Codex Alimentarius — Cette organisation relevant de la FAO élabore des normes internationales touchant le secteur agro-alimentaire à partir de consultations poussées et de recommandations formulées par des experts indépendants, de réputation internationale.

L'Office international des épizooties — Cet office, dont le siège est à Paris, détermine la prévalence des maladies animales, comme de la fièvre catarrhale, de la brucellose et de la fièvre aphteuse dans le dessein de réduire au minimum le risque de dissémination des maladies du bétail. L'Office exploite un code qui guide les pays membres dans l'application des mesures de quarantaine.

La Convention internationale pour la protection des végétaux crée des normes touchant les maladies des végétaux et autres entités biotiques, détermine la prévalence des affections, dans le dessein de prévenir la dissémination des maladies et des ravageurs qui s'attaquent aux végétaux. Sous son égide, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes joue le même rôle dans la région couverte par l'ALENA.